

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Toutes vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Sur les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

La facture du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

Entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de séductions.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

Une déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº P19- 057330

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1836.

Société :

RAM 48447 RETRAITE.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SIAOUI KHARATA.

Date de naissance : 1956-

Adresse : 50 lot KHALFAOUI OUJDA.

Tél. 0667 12 82 86

Total des frais engagés :

200, 00.

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Mohamed AMARA  
Spécialiste O.R.L.  
Résidence Zerktouni 1er Etage  
Tél. : 05 36 68 60 00 - OUJDA

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/11/2020

Nom et prénom du malade : SIAOUI KHARATA

Age : 64

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : OUJDA le 10/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT	
Déclaration de maladie Nº P19- 057330	
Remplissez ce volet, découpez le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.	
Coupon à conserver par l'adhérent(e).	
Matricule : 1836.	Nombre d'adhérent(e) : 1
Total des frais engagés : 200, 00.	Date de dépôt : 10/11/2020

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/2020	CS	200,00	Dr Mohamed AMARA spécialiste O.R.L. Médicole Zekkouri 1er El Djedid - 26 65 60 60 - OUJDA	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	10/11/20	B-600	600,00 D.H.
		TINPE:083060442	

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

**Docteur Mohamed AMARA**  
Ancien Attaché à la Clinique ORL. du  
CHU de TOURS  
**OTORHINOLARYNGOLOGIE**  
Spécialiste Diplômé de la Faculté de  
Médecine de Tours

Maladies et Chirurgies :  
Oreilles - Nez - Gorge - Cou  
**SURDITE - Chirurgie Plastique de la Face**  
MEDECIN EXPERT  
auprès des Tribunaux d'Oujda  
Consultation sur rendez-vous



**الدكتور محمد أعمارة**  
طبيب اخصائي  
خريج كلية الطب بتور فرنسا  
أمراض وجراحة الأنف والأذن والحلق والعنق  
جراحة الوجه - أمراض السمع

طبيب خبير محلف  
لدى المحاكم بوجدة  
عيادة بالميدان

Oujda, le 10/11/2020

SLAEMI K.H.N.M.T.A

PCR

~~LABORATOIRE AARAB  
ANALYSES MEDICALES  
47 Bis AV. NATIONALES - OUJDA  
Tél: 05 36 68 10 26 / Fax: 05 36 68 65 56~~

**Dr Mohamed AMARA**  
Spécialiste O.R.L.  
Résidence Zerkouni 1er Etage  
Tél.: 05 36 68 60 60 - OUJDA

# LABORATOIRE AARAB D'ANALYSES MEDICALES

47 Bis, Avenue des Nations Unies - Oujda

Tél. 05 36 68 10 26 Fax. 05 36 68 65 56 Email:laboratoire.aarab@gmail.com

INPE: 083060442 T.P: 10702807 I.F: 35805660 CNSS: 8074172 ICE: 001668138000090

Assuré

Matricule

NC

Bénéficiaire

SLAOUI KHNATA

Prise en charge N°

Prescripteur

FACTURE N° 101447

Facturé le : 10/11/2020

## Analyses :

COVID PCR

B 600

Total analyses :

600,00 Dh

## Prélèvements :

Sang

Total Prélèvements :

0,00 Dh

Total <<B>>

600

Soit un montant total :

600,00 Dh

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS





Labo Aarab

# LABORATOIRE AARAB

## LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE

Dr. Hamid AARAB  
Biogiste Médical

Préscripteur :

Prélévé à : ::

Compte Rendu d'Analyse NC



FÉMININ SLAOUI KHNATA

Dossier N° : 0111052434 du : 10/11/2020

Page : 1

### MICROBIOLOGIE BIOLOGIE MOLECULAIRE

#### **RECHERCHE D'ARN DU SARS-CoV-2 PAR PCR EN TEMPS REEL( RT-PCR )**

Origine du prélèvement NASOPHARYNGE

Résultat NEGATIF

0111052434

LABORATOIRE AARAB  
ANALYSES MÉDICALES  
47 Bis, AV. Nations Unies - Oujda  
Tél: 0536 68 10 26 - Fax: 0536 68 65 56